

«Ces hausses vont nous tuer»

PRÊTS COVID La hausse de 1,5% des taux d'intérêt des prêts Covid, annoncée fin mars, constitue un coup dur pour les entreprises de la restauration, déjà confrontées à de multiples augmentations des prix. Témoignages.

PAR LENA.WURGLER@ESHMEDIAS.CH

Pour Daniel Carlino, les mauvaises nouvelles s'enchaînent sans répit. «Nous nous demandons quand cela va s'arrêter», soupire le patron du restaurant La Différence à La Chaux-de-Fonds.

Dernier coup de massue: l'augmentation du taux d'intérêt des prêts Covid, décidée le 29 mars par le Conseil fédéral et entrée en vigueur le 1er avril déjà. Fixés initialement à 0% pour les prêts de moins de 500 000 francs et à 0,5% pour ceux plus élevés, ils sont passés à respectivement 1,5% et 2%.



Il n'y a pas un jour où je ne pense pas au fric, ça m'use énormément.

YANNICK ZAUGG
PATRON DU BAR SPORTIF «LA MORT SUBITE» À LA CHAUX-DE-FONDS

«Nous ne nous y attendions pas», témoigne le président de l'Association des commerçants neuchâtelois (AC), qui n'a toujours pas reçu de courrier officiel plus d'une semaine après l'annonce. Il peste: «La moindre des choses, cela aurait été de nous informer les premiers.»

«Devant le fait accompli»

Pour le restaurateur, cette charge supplémentaire, de quelques dizaines de francs par mois, vient s'ajouter à la liste de toutes les augmentations auxquelles il doit déjà faire face: marchandise plus chère et hausse des prix du gaz et de l'électricité (+25% de charges), sans parler d'une fréquentation moindre en raison de l'inflation.

«Nous sommes déjà acculés. A force, cela va nous tuer», avertit Daniel Carlino. L'argent du crédit, lui, a déjà été dépensé, pour payer toutes les charges fixes pendant la pandémie. «Ces prêts nous ont sauvés. Mais maintenant qu'il faut les rembourser, ils sont devenus une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes.»



Pour Daniel Carlino, patron du restaurant La Différence à La Chaux-de-Fonds, les prêts Covid «sont devenus une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes». MURIEL ANTILLE

«Beaucoup de restaurateurs ont déjà le couteau sous la gorge», confirme Christophe Barman. Le coprésident de la Fédération suisse des entreprises (FSE) regrette surtout la manière dont la décision a été prise. «Nous nous attendions à voir les intérêts augmenter, mais pas comme ça, du jour au lendemain. Nous avons été mis devant le fait accompli, sans avoir été consultés au préalable.»

En réaction, la FSE a lancé le 7 avril une pétition demandant à la Confédération de revenir en arrière et de repousser sa décision d'une année.

Un argument qui ne convainc pas

Le Conseil fédéral estime que cette augmentation poussera les entreprises à rembourser plus rapidement les montants prêtés. «L'adaptation des taux d'intérêt incite à ne pas recou-

16,9

milliards de francs de crédits Covid ont été accordés au total, dont 82% de moins de 500 000 francs.

6.8 milliards de francs ont déjà été totalement remboursés.

9.2 milliards de francs de crédits Covid sont encore en cours.

747 millions de francs: le volume de crédits pour lesquels les banques ont fait appel à la caution (en défaut de paiement).

12.6% des crédits Covid (en nombre) ont été accordés au secteur de l'hôtellerie-restauration.

rir aux crédits Covid-19 plus longtemps que nécessaire», précise-t-il dans son communiqué du 29 mars.

Un argument qui peine à convaincre Christophe Barman. «Les PME ont de toute façon la volonté de rembourser, car elles ne sont pas à l'aise avec cet argent qui n'est pas le leur et qui constitue une potentielle menace pour leur avenir.»

Daniel Carlino, lui, n'a de toute façon par les moyens d'accélérer le remboursement. «Je ne peux pas me permettre de payer plus par tranche», affirme le restaurateur, qui souligne qu'environ 10% de ses charges sont déjà consacrées au remboursement des crédits Covid, soit l'équivalent d'un salaire par trimestre.

Président de l'association vaudoise Qui va payer l'addition, Laurent Décrevel s'attendait à voir un jour les intérêts augmenter. «Leur adaptabilité avait été annoncée dès le départ», rappelle-t-il.

Mais il ne pensait pas que cela arriverait ce printemps, alors que certaines entreprises commencent à peine à rembourser leur dû. «Pourquoi la Confédération a-t-elle fixé un délai de huit ans si c'est pour exiger, quelques mois plus tard, qu'on rende tout, tout de suite?»

Mauvais timing

Le calendrier irrite d'autant plus les PME que l'annonce est survenue quelques jours à peine après le rachat de Crédit Suisse par UBS, pour lequel la Confédération a accordé une garantie de 109 milliards de francs.

«Ce sauvetage coûte très cher, mais c'est à nous qu'on demande de payer davantage, alors que nous n'avons rien fait de mal», souligne Laurent Décrevel. A ses yeux, l'augmentation des intérêts pénalise surtout les entreprises les plus fragiles, celles qui n'ont pas les réserves pour rembourser l'entier du crédit d'un seul coup.

Un constat que partage Christophe Barman: «ça donne le sentiment que ce sont toujours les petits qui trinquent.»

Restaurateurs fatigués

Yannick Zaugg est l'un de ces petits. Il a ouvert son bar à La Chaux-de-Fonds cinq mois avant la pandémie, en y investissant toutes ses économies. Aujourd'hui, il se sent complètement démuné. «Nous n'avons aucune marge de manœuvre», soupire-t-il. «Alors nous râtons mais nous payons, comme de bons Suisses.»

Le patron du bar sportif «La Mort subite» s'est acquitté de deux tranches jusqu'à présent. Les dix suivantes, elles, seront grevées d'intérêts. «Cela représentera 60 francs en plus par tranche», calcule-t-il rapidement. «Ce n'est pas ça qui va changer la donne, mais cette annonce arrive à un moment où nous aurions plutôt besoin de faire des réserves», confesse le quadragénaire. «Il n'y a pas un jour où je ne pense pas au fric, ça m'use énormément.» Comme beaucoup de ses confrères, il rêve de pouvoir, à nouveau, investir son énergie ailleurs.

Un Suisse accusé d'aide à l'Etat islamique

EXTRÉMISME

Un Suisse de 25 ans est accusé d'avoir recruté plusieurs personnes pour l'Etat islamique ou d'avoir renforcé leur adhésion.

Le Ministère public de la Confédération (MPC) a annoncé hier avoir déposé un acte d'accusation auprès du Tribunal pénal fédéral contre un jeune homme, domicilié dans le canton de Zurich. Il aurait violé à plusieurs reprises la loi fédérale interdisant les groupes Al-Qaïda et Etat islamique (EI). Le prévenu est un djihadiste de retour du territoire syrien contrôlé par l'EI, qui a déjà fait l'objet en Suisse d'un jugement entré en force pour violation de la loi interdisant Al-Qaïda et EI. Arrêté en octobre 2019 et placé jusqu'en juillet 2020 en détention préventive, il a été ensuite remis en liberté, assortie de mesures de substitution.

Homme influent

Dans le détail, selon le nouvel acte d'accusation, le jeune homme faisait partie d'un groupe adepte de l'idéologie de l'EI dans la région zurichoise. Il a eu une influence prépondérante parmi les membres de ce mouvement.

Le MPC lui reproche d'avoir renforcé l'adhésion à l'EI de différents adhérents, d'avoir consolidé leur esprit communautaire et d'avoir cherché à recruter de nouveaux membres et à agrandir le cercle des adeptes de l'EI.

Le prévenu aurait en particulier présenté à plusieurs personnes du groupe de la propagande faisant l'apologie de l'EI ou aurait incité à diffuser de la propagande du groupe djihadiste. Il aurait en outre recommandé aux membres la lecture de publications de l'EI et donné des indications sur la manière de trouver des canaux islamistes et des vidéos, notamment.

Djihadiste réputé

Le jeune homme aurait profité de sa réputation de djihadiste de retour de Syrie. Il aurait aussi utilisé ses vastes connaissances de l'EI ainsi que son réseau en Suisse et à l'étranger pour faire infuser les idées de l'EI et mettre en relation des personnes partageant ses objectifs.

L'homme aurait, plus généralement, «magnifié» l'EI et Al-Qaïda via du matériel de propagande, écrit le MPC. Ce dernier formulera ses réquisitions de peine lors de l'audience principale devant le Tribunal pénal fédéral de Bellinzona. **ATS**

«Les taux doivent s'adapter au marché»

Dans le «commentaire» qui accompagne sa décision, le Conseil fédéral précise que l'augmentation des intérêts au 1er avril suit l'évolution du taux directeur de la Banque nationale suisse (BNS), passé de -0,75% à 1,5% entre juin 2022 et avril 2023. «Compte tenu de cette augmentation globale de 2,25%, il est compréhensible que les taux d'intérêt Covid soient adaptés à l'évolution du marché», estime Robert Reinecke, porte-parole de l'Association suisse des banquiers. Tant que les taux d'intérêt étaient négatifs, les banques avaient avantage à allouer des prêts Covid à 0% - les seuls qui ne leur coûtaient pas d'argent. Mais depuis que les intérêts sont à nouveau positifs, ces mêmes crédits sont devenus les seuls à ne

rien leur rapporter du tout. Les banques ont donc tout avantage à voir leur taux d'intérêt augmenter.

Cependant, selon Robert Reinecke, l'adaptation ne vise pas uniquement à satisfaire les banques. «Elle a aussi pour but d'éviter une distorsion de la concurrence entre les entreprises disposant d'un crédit Covid et celles qui n'en ont pas», souligne-t-il. «Pour ces dernières - à savoir près de 85% des entreprises actives en Suisse -, les financements bancaires sont désormais devenus plus chers.»

Robert Reinecke précise en outre que des taux de 1,5% et 2% restent nettement inférieurs à ceux pratiqués sur les prêts bancaires ordinaires.